RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS
« Grand Jeu concours Happy Black Friday » *
Réseaux France

Article Préliminaire – Définitions :
Dans le cadre de ce Règlement, les termes suivants sont définis ainsi :

- **L'organisateur désigne la société organisatrice du jeu-concours à savoir Attijariwafa bank Europe (ci-après également désignée la « Banque ») ;**
- **"Gagnant" désigne le ou la Participant(e) désigné(e) gagnant(e) du Lot par l'organisateur selon les conditions prévues au présent Règlement ;**
- **"Jeu-concours" désigne le présent jeu « Happy Black Friday » ;**
- **"Lot" désigne le(s) produit(s) proposé(s) par l'organisateur et remporté(s) par le(s) Gagnant(s) et détaillés au présent Règlement ;**
- **"Participant" désigne le ou la participant(e) au Jeu-concours qui remplit les conditions énumérées à l'Article 2 ;**
- **« Supports de communication » désigne l'affiche, la Plv dynamique, la bannière institutionnelle, l'emailing, la landing page, la notification push, posts Réseaux sociaux et l'insertion relevé de compte,**

ARTICLE 1 – ATTIJARIWAFA BANK EUROPE ET DUREE DU JEU-CONCOURS

1.1. La société Attijariwafa bank Europe, dont le capital social est de 59 597 120 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 485 031 181 dont le siège social est situé Tour Opus 12, 77 Esplanade du Général de Gaulle - Paris la Défense, 92800 Puteaux, souhaite organiser un jeu-concours intitulé « Jeu-concours Happy Black Friday » dont les gagnants seront désignés par tirage au sort dans les conditions définies ci-après.

1.2. Le jeu-concours se déroulera du lundi 16 novembre 2026 à 9h00 (neuf heure) au lundi 30 novembre 2026 à 00h00 (minuit) (date et heure française).

*****Happy Black Friday : Bon vendredi (noir) / Joyeuse journée de promotions exceptionnelles

ARTICLE 2 – CONDITIONS PARTICULIERES DU JEU-CONCOURS

2.1. Le jeu-concours est avec obligation d'achat et ouvert à tous les clients d'Attijariwafa bank Europe, personnes physiques majeures, selon la répartition géographique suivante :

- Pour le Gros Lot (le voyage) : Ouvert aux clients inscrits au sein des agences et succursales de la Banque en France métropolitaine, en Espagne, en Belgique et en Allemagne.

- Pour les lots intermédiaires (les cartes cadeaux Amazon) : Strictement réservé aux clients inscrits au sein des agences situées en France métropolitaine.

Pour valider sa participation, le client doit remplir les deux conditions cumulatives suivantes :

1- Avoir effectué un transfert d'un montant minimum de 100 € via les solutions Attijari'Transfer, Trans'vir, Trans'compte ponctuel, Trans'espèces, Trans'chèque, ou Trans'carte durant la période du jeu-concours.

Spécificité Trans'prélèv : Pour cette solution, l'éligibilité est validée dès la souscription et la programmation d'un nouveau transfert d'un montant minimum de 100 € durant la période du jeu, sans obligation que le prélèvement effectif ne soit exécuté ou débité pendant cette même période.

2- Avoir rempli et validé le bulletin de participation en ligne, accessible via le lien présent sur les supports de communication dédiés. : https://particuliers.attijariwafabank-europe.fr/jeu-concours-happy-black-friday

Le transfert d'argent (condition 1) ainsi que la validation du formulaire en ligne (condition 2) doivent impérativement respecter les dates limites suivantes :

- Pour être éligible au tirage intermédiaire (cartes cadeaux) : Le transfert et le formulaire doivent être effectués entre le 16 et le 23 novembre 2026 à 23h59 (heure française). Passé ce délai, aucune participation ne sera prise en compte pour le tirage au sort.

- Pour être éligible au tirage final (le voyage) : Le transfert et le formulaire doivent être effectués entre le 16 et le 30 novembre 2026 à 00h00 (minuit), heure française. Passé ce délai, aucune participation ne sera prise en compte pour le tirage au sort.

2.2. Sont exclues les personnes physiques ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu.

2.3. Attijariwafa bank Europe se réserve le droit de vérifier que les gagnants répondent aux conditions ci-dessus.

2.4. Le jeu est présenté sur les supports de communication d'Attijariwafa bank Europe en France métropolitaine pendant la durée du concours.

2.5. La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par Attijariwafa bank Europe qui se réserve la possibilité d'exclure les participants ayant commis des fraudes avérées.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

2.6. Les gagnants du jeu-concours se verront proposer, en acceptant leur lot, de:

- Se prêter à des prises de vues (photos et/ou vidéos) organisées par Attijariwafa bank Europe lors de la récupération de leurs lots;
- Participer à la réalisation d'une capsule vidéo comprenant la récupération de son lot.

Ces contenus (images, sons, témoignages, prénoms et villes de résidence) pourront, sous réserve de l'autorisation du client, être librement exploités, reproduits et diffusés par Attijariwafa bank Europe, en tout ou partie, sur ses supports de communication et notamment ses réseaux sociaux, pour une durée de 5 ans et sans contrepartie financière.

Les conditions d'exploitation de l'image et du témoignage des gagnants, ainsi que les modalités d'exercice de leurs droits de retrait, seront précisées dans le formulaire de cession de droit qui leur sera soumis pour signature.

Conformément au **Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)**, les gagnants conservent la possibilité de **retirer ultérieurement leur consentement** à l'utilisation de leur image ou de leur témoignage pour les **diffusions futures**, en adressant une demande à : ✉ **dataprotection@attijariwafa.net.**

ARTICLE 3 – LOTS A GAGNER

3.1. Donations mises en jeu pour les Lots :

Les lots à gagner en France métropolitaine se composent comme suit :

- **Lots intermédiaires**, quatre lots, dont deux réservés aux clients du réseau Nord et deux aux clients du réseau Sud. Chaque lot sera composé de deux cartes-cadeaux Amazon d'une valeur unitaire de 150 €, attribuées à l'issue du tirage au sort intermédiaire prévu le **24 novembre 2026**.

- **Un grand lot** sera attribué à un client tiré au sort lors du tirage au sort final du mardi **1er décembre 2026** parmi les participants éligibles des pays suivants : France, Espagne, Belgique et Allemagne. Ce lot consistera en un voyage d'une valeur de 2 500 €, à choisir parmi une sélection de destinations.

France SUD (comprend les agences suivantes : Avignon, **Bordeaux**, **Marseille, Montpellier**, **Nice**, **Nîmes**, **Toulon**, **Toulouse**, **Lyon, Dijon, Paris Flandre, Montreuil, Évry, Kremlin-Bicêtre)**

France NORD (comprend les agences suivantes : Lille, **Strasbourg**, **Villemomble**, **Asnières**, **Clichy**, **Colombes**, **Mantes-la-Jolie**, **Paris 17e, Pontoise et Rennes**.)

L'agence Opéra sera adossée au réseau Nord pour ce tirage au sort

La valeur des lots est la suivante : 150 euros pour la carte cadeau soit un total de 300 euros pour France Sud et 300 euros pour France Nord, et 2500 euros pour le voyage.

Les lots ne sont ni cessibles, ni échangeables, ni remboursables, et ne pourront donner lieu à aucune contrepartie financière ou équivalent financier, sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 4 – MECANISME DU TIRAGE AU SORT

Pour être éligible au tirage au sort, chaque participant doit avoir dûment rempli le bulletin de participation en ligne et, durant la période du jeu-concours :

- Effectuer un transfert de 100 € minimum via Attijari'Transfer, Trans'vir, Trans'compte ponctuel, Trans'espèces, Trans'chèque ou Trans'carte.
- Ou souscrire et programmer un nouveau transfert Trans'prélèv de 100 € minimum (sans obligation d'exécution effective ou de débit pendant la période du jeu).

Chaque transfert supplémentaire d'un montant unitaire supérieur ou égal à 100 €, observé durant la période indiquée dans les articles 1 et 2, permet d'obtenir **une (1) chance supplémentaire (qui générera automatiquement une chance supplémentaire** au tirage au sort).

Résumé du mécanisme :

- Un minimum de 100 € chacun : participation validée → 1 chance de gain (avec un bulletin de participation)
- Si le client effectue 2 transferts d'au moins 100 €→ 2 chances de gagner (un deuxième bulletin de participation au tirage au sort au nom du client sera généré automatiquement).

ARTICLE 5 – MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au « Jeu-concours », il suffira au client ayant effectué un transfert d'un montant minimum de 100 € via les solutions Attijari'Transfer, Trans'vir, Trans'compte, Trans'espèces, Trans'chèque, et Trans'carte aux dates indiquées dans les articles 1 et 2, de remplir un bulletin de participation en ligne accessible via le lien présent sur les supports de communication dédiés.

Spécificité Trans'prélèv : Pour cette solution, l'éligibilité est validée dès la souscription et la programmation d'un nouveau transfert d'un montant minimum de 100 € durant la période du jeu, sans obligation que le prélèvement effectif ne soit exécuté ou débité pendant cette même période.

Ce lien donnera accès à une page web https://particuliers.attijariwafabank-europe.fr/jeu-concours-happy-black-friday où le client devra valider sa participation au jeu concours en remplissant un formulaire d'identification (nom, prénom, email et numéro de téléphone, Pays de résidence). Sa participation sera ensuite validée via un écran de confirmation de participation.
Il est entendu que chaque Participant est responsable de l'exactitude des informations communiquées. Seuls les formulaires dûment et correctement remplis, seront considérés comme valables. Tout formulaire dont les coordonnées seraient incorrectes ou incomplètes ne sera pas pris en compte. Les Participants ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucun lot.

Le tirage au sort intermédiaire (Le 24 novembre 2026) : Ce tirage désigne les gagnants des deux (2) cartes cadeaux Amazon par réseau, soit quatre (4) pour la France. Il est effectué exclusivement parmi les clients de la filiale France dont le transfert et le formulaire ont été validés au plus tard le lundi 23 novembre 2026 à 23h59.

Le Tirage au sort final (Le 1er décembre 2026) : Ce tirage désigne le gagnant du Gros Lot (le voyage). Il est effectué parmi l'intégralité des participants de tous les pays énumérés à l'article 2.1 ayant validé leur formulaire sur toute la durée du jeu (jusqu'au 30 novembre à minuit). Le gain d'un lot intermédiaire le 24 novembre n'exclut pas le participant du tirage du gros lot. » Pour le tirage au sort du gros lot, l'ensemble des clients remplissant les conditions d'éligibilité précisées au présent règlement sera automatiquement inclus, y compris ceux déjà déclarés gagnants des autres lots lors du

premier tirage. Le fait pour un participant d'avoir remporté un lot lors d'un premier tirage ne saurait l'exclure de l'éligibilité à l'attribution d'un gros lot dans le cadre d'un tirage ultérieur.

ARTICLE 6 – ACCESSIBILITE DU RÈGLEMENT

6.1. Les participants pourront consulter le règlement complet du présent jeu-concours sur la page internet https://particuliers.attijariwafabank-europe.fr/jeu-concours-happy-black-friday-reglement

6.2. Le règlement peut également être obtenu gratuitement au format PDF par simple demande électronique adressée à l'adresse e-mail suivante : **« y.maymoute@attijariwafa.net »**

ARTICLE 7 – INFORMATION DES GAGANTS ET REMISE DES LOTS

7.1. Les gagnants seront informés de leur gain par courrier électronique ou par téléphone cinq (5) jours maximum après le tirage au sort selon les informations renseignées lors de l'inscription.

Aucun courrier, ni appel ne seront adressés aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés

Les gagnants auront un délai de sept (7) jours pour répondre à la prise de contact, sans réponse, un nouveau tirage au sort sera organisé pour désigner un gagnant.

7.2. Les gains ne peuvent être échangés, à la demande des gagnants, contre leur valeur en espèces ni être remplacés par d'autres lots.

7.3. La responsabilité d'Attijariwafa bank Europe est strictement limitée à la délivrance de lots conformes aux spécifications du présent règlement. La Banque décline toute responsabilité pour tout incident, dommage, retard ou préjudice de quelque nature que ce soit, survenant aux gagnants ou à des tiers, lors de la jouissance ou de l'utilisation des lots attribués, les réclamations afférentes devant être dirigées exclusivement auprès des prestataires ou fabricants concernés. Attijariwafa bank Europe décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences.

7.4. Tout lot non réclamé dans les délais énoncés ci-dessous restera la propriété d'Attijariwafa bank Europe. Le gagnant ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

7.5. Le lot sera à retirer dans l'agence Attijariwafa bank Europe où le gagnant est client.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE

La responsabilité d'Attijariwafa bank Europe est strictement limitée à la délivrance du lot valablement gagné. Attijariwafa bank Europe ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera affiché sur le site d'Attijariwafa bank Europe et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 6 ci-dessus.

Attijariwafa bank Europe ne pourra en aucun cas être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

9.1. En participant au Jeu-concours et en communiquant leurs informations, les participants sont informés que Attijariwafa bank Europe traite et collecte leurs données personnelles afin de leurs permettre de participer au Jeu-concours, de recevoir leurs Lots (pour les Gagnants).

Les gagnants autorisent toutes vérifications de leur identité et coordonnées. Toute indication d'identité et/ou d'adresse erronée entraînera automatiquement l'élimination de la participation.

9.2. Les données à caractère personnel recueillies auprès de chaque Participant, tant lors de la participation au Jeu-concours, que le cas échéant, lors de la remise d'un lot, sont soumises aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa dernière version (dite « Loi Informatique et Libertés ») et destinées exclusivement à Attijariwafa bank Europe, responsable de leur traitement, à des fins :
– Gestion du Jeu-concours, incluant la participation, le tirage au sort, la communication avec les gagnants et la remise des lots, sur la base de l'exécution du contrat (article 6, paragraphe 1, point b) du Règlement (UE) 2016/679) ;
– Exploitation de l'image, de la voix ou du témoignage des gagnants, dans le cadre de la communication et de la promotion du Jeu-concours, sur la base de leur consentement exprès et écrit, recueilli au moyen d'un formulaire de cession de droit à l'image signé avant toute captation. Ces données seront exploitées et conservés pour une durée de 5 ans.

Les données à caractère personnel relatives à la gestion du jeu concours sont conservées uniquement pour une durée d'un (1) an pour atteindre la finalité pour laquelle nous détenons ces données, pour répondre aux besoins ou pour remplir nos obligations légales.
Conformément aux législations et règlementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicable(s), les participants bénéficient d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité, de retrait de consentement et de suppression des données qui les concernent. Ils peuvent exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, en mentionnant le nom du Jeu, à l'adresse postale : Attijariwafa bank Europe 77 Esplanade du Général de Gaulle 92081 Paris La Défense

ou par email : dataprotection@attijariwafa.net. Les participants peuvent enfin introduire une réclamation, ou solliciter toute information complémentaire, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

ARTICLE 10 – LOI APPLICABLE

10.1. Le jeu-concours est soumis à la loi française.

10.2. Tout différend né à l'occasion du Jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre Attijariwafa bank Europe et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes de Paris conformément aux dispositions du Code de Procédure Civile.

10.3. Toute contestation ou réclamation relative au présent Jeu-concours doit être adressée par écrit au Service Client de la Banque (à l'adresse serviceclient@attijariwafa.net) au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la clôture du Jeu, soit avant le 1er mars 2027. Aucune réclamation ne sera prise en compte passé ce délai.

Extrait du règlement

1.3. Jeu-concours avec obligation d'achat valable du 16 novembre 2026 à 9h00 (neuf heure) au lundi 30 novembre 2026 à 00h00 (minuit) (date et heure française), ouvert à tous les clients d'Attijariwafa bank Europe en France métropolitaine, personnes physiques majeures résidant en France.

Pour participer, les clients doivent remplir le bulletin de participation en ligne et effectuer un transfert d'un montant minimum de 100 € via l'une des solutions éligibles (Attijari'Transfer, Trans'vir, Trans'compte, Trans'espèces, Trans'chèque ou Trans'carte). Concernant Trans'prélèv, l'éligibilité est validée dès la simple souscription et la programmation d'un nouveau transfert d'au moins 100 € pendant la période du jeu. Le tirage au sort pour désigner les gagnants se déroulera au sein du siège d'Attijariwafa bank Europe.

Les gagnants seront informés de leur gain par courrier électronique ou par téléphone.

Le présent règlement est consultable sur internet à l'aide du lien suivant https://particuliers.attijariwafabank-europe.fr/jeu-concours-happy-black-friday-reglement ou en écrivant à Service Marketing & Communication d'Attijariwafa bank 77 Esplanade du Général de Gaulle 92081 Paris La Défense

.